



Charte intercommunale pour l'environnement

Tous les deux, c'est pour la Vie...

AURIBEAU-SUR-SIAGNE
GRASSE
MOUANS-SARTOUX
PEGOMAS
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE



Bilan d'actions de la 4^{ème} année
juin 2009 - juin 2010

LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT 4^{ème} année...

La Charte intercommunale pour l'Environnement, signée en juin 2006, achève sa quatrième année de mise en œuvre sur les 5 communes du Pôle Azur Provence.

Elle est développée autour de 3 axes :

- la gestion de l'espace,
 - la sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens,
 - la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques,
- et prévoit sur 5 ans la réalisation de 76 actions sur les grandes thématiques de l'environnement.

Véritable **outil d'amélioration continue de la qualité environnementale**, elle a permis la mise en œuvre de la **charte agricole** signée en novembre 2007 et du **Plan Local Energie Environnement** qui s'achève fin 2010.

Dans ce bilan synthétique, il a été choisi de vous présenter 2 actions phares par axe stratégique.

Quelques lignes pour résumer l'année 2009 - 2010

63 actions lancées sur un total de 76

En bref...

Dans le volet «énergie», l'action (n°52) concernant l'élaboration du Plan Local Energie Environnement co-financé depuis 3 ans par l'Ademe et la Région PACA, a été prolongée d'un an fin 2009 afin de permettre de préparer la transition vers l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial prévu par la Loi portant l'engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle).

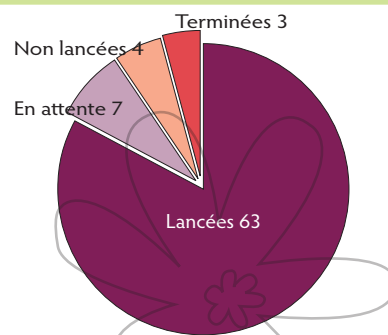
Deux nouvelles actions :

- Une communauté d'agglomération exemplaire : mettre en place des pratiques éco-responsables dans toutes les activités de la collectivité,
- Création de jardins familiaux et partagés.

Actions à lancer en 2011:

- créer un centre de ressource pour l'environnement,
- harmoniser les chartes graphiques et les règlements communaux sur l'affichage publicitaire,
- mettre en place des commissions locales de gestion des parcs d'activités,
- réaliser une étude sur le transport des matières dangereuses.

ETAT D'AVANCEMENT
en NOMBRE D' ACTIONS



Quelles perspectives pour 2010 - 2011 ?

Cette dernière année sera l'occasion de dresser un bilan global sur les actions menées pendant 5 ans et sur la poursuite des choix stratégiques effectués en 2006. En effet, quatre ans après son élaboration, le contexte a évolué : nouvelles compétences de la collectivité, nouveaux outils de développement durable sur le territoire, nouvelles réglementations. La Charte du Pôle Azur Provence nécessite donc une révision de son contenu et de nouvelles orientations pour la mise en œuvre d'un deuxième volet début 2012.

Axe 1
26 actions

Objectifs ►

Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie :

- préserver la qualité paysagère des espaces
- préserver la richesse de la biodiversité
- renforcer la qualité environnementale de l'urbanisme et des bâtiments
- impulser le développement des transports en commun et les déplacements doux
- renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Ci-dessous 2 exemples d'actions menées par la communauté d'agglomération dans l'axe 1

ACTION N°4 - Améliorer les connaissances sur les terrasses de culture afin de mieux les préserver

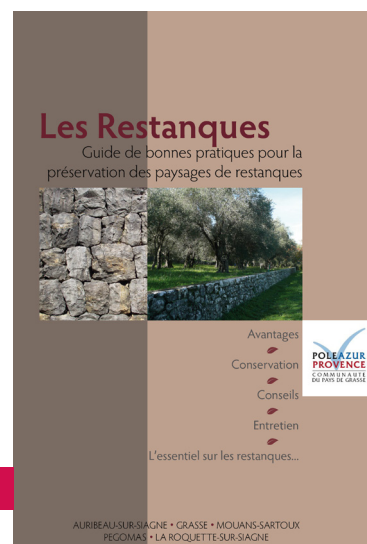
Le Pôle Azur Provence s'est inscrit comme « observateur » dans le cadre d'un projet européen et a ainsi pu bénéficier d'un dispositif pour l'étude cartographique des terrasses de culture sur ses 5 communes. **Le but était de mieux connaître ces terrasses, de sensibiliser les propriétaires à leur conservation et d'envisager leur protection dans les documents d'urbanisme.**

La sauvegarde des terrasses de culture dites « restanques », contribue à préserver la qualité de l'environnement aussi bien à l'échelle des communes que des espaces privés via ses rôles antiérosif et hydraulique, son intérêt agricole, sa valeur paysagère ou encore par la favorisation de la couverture végétale.

Un guide à l'usage du grand public, rédigé par un comité d'experts, sera diffusé fin 2010. Il rappelle les différentes fonctions des restanques, et donne des recommandations pour les préserver et les entretenir, ainsi que des contacts pour obtenir des financements.

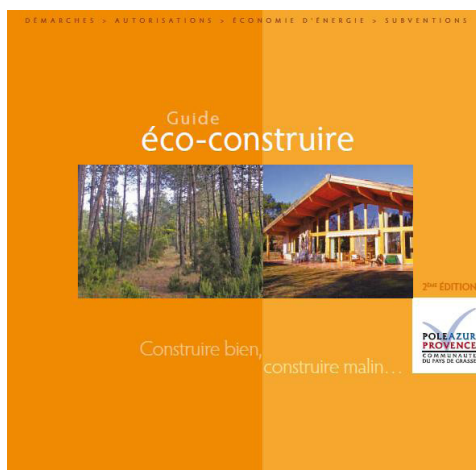
La préservation des restanques vous intéresse ?

Ce guide sera disponible en novembre 2010 auprès des services urbanisme des 5 communes du Pôle Azur Provence.



Guide des restanques

ACTION N°23 - Réaliser un guide de recommandation pour une construction de qualité environnementale à l'attention des particuliers : LE GUIDE ECO-CONSTRUIRE



Guide éco-construire

Conscient que les activités humaines mondiales induisent trop de gaz à effet de serre et que chaque petit geste compte, **le Pôle Azur Provence a élaboré un guide sur l'éco-construction en 2008 (1ère édition) à destination des habitants.**

Résolument pratique et destiné à tous ceux qui veulent construire, agrandir ou rénover leur habitation, **il permet de s'informer sur les moyens existants pour intégrer la qualité environnementale dans une habitation : énergies renouvelables, insertion paysagère, économie d'eau et d'énergie...**

En 2009, la 2ème édition a mis à jour les aides financières, les contacts et certaines données générales. Il a également été étoffé de plusieurs fiches techniques sur la phytoépuration, la compacité des bâtiments, les matériaux sains et le confort d'été.

En 2010, la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et le Pôle Azur Provence ont travaillé ensemble sur une édition commune (3ème édition) **afin de le diffuser sur un bassin de population plus large incluant les 2 territoires. Ce partenariat a également permis d'ajouter une fiche sur la biodiversité dans l'habitat.**

Ce guide sera mis à jour régulièrement afin d'assurer une information détaillée et actualisée sur l'éco-construction auprès des habitants.

L'éco-construction vous intéresse ?

La version 2009 de ce guide est disponible auprès des services urbanisme des 5 communes du Pôle Azur Provence. La version 2010 sera prochainement téléchargeable sur le site internet www.poleazurprovence.com

Axe 2
20 actions
Objectifs ►

L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire :

- mobiliser les élus et les services pour la prise en compte de l'environnement dans tout projet
- appuyer l'éducation à l'environnement de tous les citoyens
- informer les citoyens de l'état environnemental du territoire
- développer une économie raisonnée et respectueuse de l'environnement

Ci-dessous 2 exemples d'actions menées par la communauté d'agglomération dans l'axe 2

ACTION N°33 - Organiser des manifestations sur l'environnement : La Fête de la nature 2010



L'Agglo en Rando

- 4 journées d'animations sur la biodiversité ont été organisées du 19 au 22 mai dans le cadre de la Fête de la Nature, évènement national ayant pour objectif de sensibiliser les habitants à l'environnement et aux écosystèmes qui les entoure. En semaine, des animations sur 3 thèmes, destinées aux centres de loisirs et aux écoles primaires ont été proposées : Ecosystème rivière et milieu aquatique / Ecosystème Forêt méditerranéenne et Ecosystème faune et flore terrestre. **24 classes ont pu y participer** (réalisées en partenariat avec l'Education Nationale, la Fédération de Pêche des Alpes Maritimes, les Jardins du Musée International de la Parfumerie, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Association Botanique et Mycologique de la Siagne, la Ligue de la Protection des Oiseaux PACA et l'association Planète Sciences Méditerranée).

- 3 conférences sur le thème «Oiseaux et patrimoine bâti : comment cohabiter ?» ont été animées par la Ligues de Protection des Oiseaux (LPO) PACA et ont réunis 45 participants.

- La 4ème édition de « L'Agglo en Rando » a réuni 130 participants (le samedi 22 mai) sur 5 circuits pédestres encadrés par la Fédération Française de Randonnée et animés par des experts du milieu aquatique, de l'espace forestier, du patrimoine historique de Grasse ou encore des artistes et musiciens.

Rendez-vous pour la prochaine édition du 18 au 22 mai 2011.

ACTION N°40 BIS - Accompagner la mise en place de démarches globales de développement durable (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole...) dans les établissements scolaires du territoire.



Animations par la Fédération de Pêche

La mise en oeuvre d'un agenda 21 scolaire permet de mobiliser le milieu éducatif dans son ensemble (élèves, enseignants, parents...) et d'opérer un changement de comportement au sein d'un établissement.

Depuis 2 ans, en partenariat avec l'association Méditerranée 2000, le Pôle Azur Provence soutient la sensibilisation des collèges et lycées sur ces démarches en lien avec les inspections de l'Education Nationale de Grasse et du Val de Siagne : information, conseils méthodologiques et pratiques pour mettre en oeuvre un Agenda 21 scolaire, formation d'éco-délégués de classe dans plusieurs établissements volontaires : Lycée Alexis de Tocqueville (Grasse), Lycée Professionnel Chiris (Grasse), Collège Les Jasmins (Grasse), Collège La Chênaie (Mouans-Sartoux).

Suite à un appel à candidature «Agenda 21 scolaire» lancé auprès des établissements grassois, **trois écoles se sont engagées dans cette démarche** : Ecoles Maternelles St-Antoine et Les Jasmins – Ecole élémentaire St-Jacques.

Cet appel à candidature est à nouveau d'actualité depuis la rentrée 2010/2011 auprès des écoles des 4 autres communes du Pôle Azur Provence. Les écoles primaires volontaires bénéficieront d'un soutien renforcé, notamment sur la réalisation d'un diagnostic des pratiques environnementales de l'école par l'association Evaléco.

Vous faites partie d'un établissement scolaire du territoire?
Pour plus d'information, rendez vous sur le site internet www.poleazurprovence.com

Axe 3
30 actions
Objectifs ▶

Le Pôle Azur Provence, un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques :

- préserver les ressources naturelles pour l'avenir
- améliorer la qualité de l'air
- contribuer à limiter les déchets
- maîtriser les risques naturels et technologiques
- adopter un comportement interne éco-responsable

Ci-dessous 2 exemples d'actions menées par la communauté d'agglomération dans l'axe 3

ACTION N°65 - Privilégier la collecte des déchets en colonnes enterrées

Afin d'améliorer le cadre de vie de nos habitants, le Pôle Azur Provence a investi 186 300 € TTC dans la **fourniture, la pose et l'aménagement de colonnes enterrées sur 4 sites de la Communauté d'agglomération** : le pôle intermodal et la place Sainte Hélène à Grasse, la place Léon Mallet à Auribeau-sur-Siagne et les Cèdres à Mouans-Sartoux. Les sites ont été mis en service fin mars 2010.

Plus propres, plus pratiques, plus esthétiques, plus respectueuses de l'environnement, la mise en place de ces nouvelles bornes enterrées comporte de nombreux avantages : **une meilleure intégration paysagère dans l'espace urbain, une plus grande accessibilité pour chacun, une réduction des nuisances olfactives et visuelles** puisqu'elles permettent de supprimer les conteneurs actuels situés sur la voie publique. Chaque point permet ainsi de collecter de manière sélective le verre, le papier, les emballages recyclables et les ordures ménagères.



Bornes enterrées du Plan de Grasse

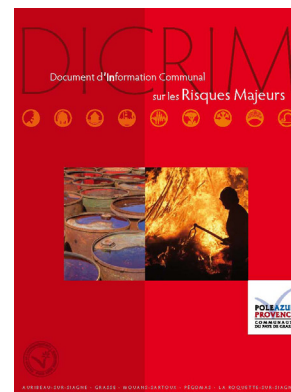
des collectes, et donc, de limiter

Enfin, si le Pôle Azur Provence décide d'équiper les communes de colonnes enterrées c'est aussi parce que leur volume de stockage est optimisé par rapport aux conteneurs actuels (4m³). **Ce qui permettrait de réduire la fréquence des nuisances sonores pour les habitants.**

ACTION N°69 - Promouvoir la transparence publique sur les risques majeurs

Le territoire du Pôle Azur Provence est soumis à de nombreux risques naturels, les principaux étant les risques inondation, incendie et géologique. Les activités liées à l'industrie de la parfumerie, peuvent également présenter des **risques technologiques** pour les habitants. De nombreux outils d'information et de transparence publique sont déjà en place sur nos communes notamment Grasse où le partenariat avec les industriels est renforcé.

Afin de faciliter l'information, les élus communautaires ont donc souhaité que soit réalisé un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sous la forme d'un livret commun à chaque commune où sont insérées des fiches risques propres à chacune d'elle.



Livret DICRIM

La réalisation d'un DICRIM intercommunal permet ainsi de rendre plus lisible et cohérent le message sur les risques.

Il permettra également une mise à jour plus aisée, rendue obligatoire tous les deux ans.

Le Pôle Azur Provence a bénéficié de l'appui technique de l'Association CYPRES pour le contenu du document.

Vous souhaitez en savoir plus sur les risques majeurs ?

Ce guide sera prochainement imprimé par les communes et/ou mis à disposition sur leurs sites internet.

De vifs remerciements sont adressés aux porteurs des actions qui s'investissent au quotidien pour leur réalisation

- ADEME
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Fédération Départementale des Associations de Pêche et Pisciculture
- Aéroport Cannes-Mandelieu
- Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Commune d'Auribeau-sur-Siagne
- Syndical Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents
- Alliance Provence Antenne 06
- Commune de Grasse
- Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets Cannes-Grasse
- Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- Commune de Mouans-Sartoux
- SILVU Haute Siagne
- Association Régionale des Organismes HLM - PACA-Corse
- Commune de Pégomas
- Syndicat de transport Sillages
- Associations de sensibilisation à l'Environnement
- Commune de La Roquette-sur-Siagne
- Syndicats d'Assainissement
- Association ATMO PACA
- Conseil Général des A.-M.
- Conseil Régional PACA

Le Pôle Azur Provence est la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Créée en 2002 elle regroupe 5 communes : Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne.

L'ensemble des actions intercommunales est consultable sur le site internet

www.poleazurprovence.com



Pôle Azur Provence

57 Avenue Pierre Sépard
BP 91015 - 06131 Grasse Cedex
Tel : 04.97.05.22.00
Fax : 04.92.42.06.35

www.poleazurprovence.com
contacts@poleazurprovence.com



Conception : Pôle Azur Provence
Crédits Photos : Pôle Azur Provence

